Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260226-DELIB2026_020B-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Nicole VILLER, Mickaël SEGUIN, Isabelle JOUFFE, Vincent CHESNAIS, Michel RAFFRAY, Pierrick LORY, Daniel LEVEQUE, Françoise LE ROUILLE, Philippe PLARD, Alix CHOLLET, Magalie TEILLET, Isabelle GUILBAUD, Vincent PERROQUIN, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Cédric LEMONNIER, Evelyne ROMMES, Bertrand RABAROT, Xavier MONSCH, Jacquy GUERIN et Christian EON *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Bernard CHRETIEN *(ayant donné pouvoir à Pierrick LORY)*, Aurore BAUCHE (ayant donné pouvoir *à Evelyne ROMMES)*, Michel VACHER *(ayant donné pouvoir à Françoise LE ROUILLE),* Angélique LE VERGE, Marie LECOUPLIER, Vanessa SAMSON, Jean-Yves GUEGUEN, Gladys GARETTE et Estelle HERVE GUILLEMOT.

Secrétaire de séance : Isabelle GUILBAUD

DELIBERATION 020/2026 : RYTHMES SCOLAIRES – RENOUVELLEMENT DE DEROGATION

Isabelle JOUFFE, Adjointe au Maire, rappelle que, dans les deux écoles communales, par dérogation, la semaine d'enseignement est organisée sur 4 jours.
Si la commune le souhaite, il convient de constituer un nouveau dossier de demande de dérogation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Suite à l'avis favorable des Conseils d'Ecole rendu respectivement le 25 novembre 2025 pour l'école de Pléven et le 12 février 2026 pour l'école Magellan de Pluduno,
le Conseil Municipal :

- **DECIDE de maintenir les rythmes scolaires actuels, à savoir sur 4 journées :**
  - **Pour l'école Magellan de Pluduno : lundi, mardi, jeudi et vendredi - De 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h15**
  - **Pour l'école de Pléven : lundi, mardi, jeudi et vendredi – De 8h50 à 12h15 et de 13h45 à 16h20**
- **DECIDE de demander une dérogation dans ce sens**
- Et AUTORISE Monsieur le Maire, Isabelle JOUFFE ou Aurore BAUCHE, Adjointes au Maire, à signer les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Maxime LEBORGNE